



*Mairie de
JEUXEY*

FORMULAIRE



DEMANDE DE PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE TRANSPORT DES COLLEGIENS/LYCÉENS ET AUTRES JEUNES DOMICILIÉS À JEUXEY

ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

LE REPRÉSENTANT LÉGAL (si bénéficiaire mineur)

NOM ET PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

N° DE TÉLÉPHONE : _____

LE BÉNÉFICIAIRE

NOM ET PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

PASS SOUSCRIT :

- ☐ **PASS SCOLAIRE (99€)**
☐ **PASS BOOJE 1 AN (145€)**
☐ **PASS BOOJE MAX 1 AN (444€)**

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE FRÉQUENTÉ OU NOM DE L'EMPLOYEUR :

- ☐ **COLLÈGE / LYCÉE :** _____
☐ **UNIVERSITÉ :** _____
☐ **EMPLOYEUR :** _____

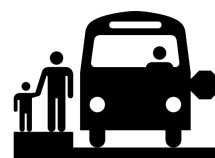
MODE DE TRANSPORT UTILISÉ : _____

Renseignements certifiés exacts par le représentant légal,

FAIT À : _____ LE : _____

SIGNATURE :

Document à retourner au secrétariat de mairie



Par délibération du conseil municipal en date du 11 septembre 2024, la commune de Jeuxy prend en charge une partie du coût des transports scolaires et des jeunes de moins de 26 ans sur les lignes de la communauté d'agglomération d'Épinal.

En effet, depuis le 29 août 2022, la communauté d'agglomération d'Épinal organise l'ensemble des services routiers de transport public au sein de son territoire. Cette compétence est issue d'un transfert entre la région Grand Est et l'agglomération, validée par le conseil communautaire du 11 octobre 2021. Elle concerne deux lignes régulières « non urbaines » ainsi que 85 services de transport scolaire.

Pour les élèves et jeunes entre 11 ans et 26 ans, plusieurs options d'abonnement sont possibles :

- **Pass scolaire limité à 99€** : réservé aux enfants domiciliés sur les communes non urbaines qui donne accès à un aller-retour par jour scolaire (mais ne permet pas d'utiliser le TER).
- **Pass booje 1 an à 145€** : valable 1 an après la première validation pour un nombre de déplacements illimités. Comprends tout déplacement en bus, car, TER, et également 30mn de VLS Vilvolt incluses par jour.
- **Pass booje MAX 1 an à 444€** : valable 1 an après la première validation pour un nombre de déplacements illimités. Comprends tout déplacement en bus, car, TER, et également 60mn de VLS Vilvolt incluses par jour ou un vélo en location longue durée.

Le conseil municipal a confirmé par délibération n° 40/2022 en date du 02 Septembre 2022 la mise en place **d'une compensation financière jusqu'à 99€** pour l'achat d'une des deux options mentionnées ci-dessus, au profit des collégiens, lycéens, et autres jeunes âgés de 11 à 26 ans.

POUR LES COLLEGIENS, LYCEENS, ET ETUDIANTS DE MOINS DE 26 ANS **AIDE DE 99€**

Pour l'achat d'un « *pass scolaire limité* » ; « *pass booje 1 an* » ; et « *pass booje MAX 1an* », merci de fournir :

- Un certificat de scolarité
- La facture de transports acquittée
- Un RIB

POUR LES JEUNES NON SCOLARISÉS ET SANS EMPLOI AGÉS DE MOINS DE 26 ANS **AIDE DE 99€**

Pour l'achat d'un « *pass booje 1 an* » ou « *pass booje MAX 1 an* » merci de fournir :

- La facture de transport acquittée
- Un justificatif de domicile
- Un justificatif de la part de Pôle Emploi attestant de la situation du demandeur.
- Un RIB

POUR LES JEUNES TRAVAILLEURS AGÉS DE MOINS DE 26 ANS **AIDE DU MONTANT DE LA DIFFERENCE DE 99€ ET DU MONTANT DE LA PRISE EN CHARGE DES TRANSPORTS PAR L'EMPLOYEUR**

Pour l'achat d'un « *pass booje 1 an* » ou « *pass booje MAX 1 an* », merci de fournir :

- La facture de transport acquittée
- Un justificatif de domicile
- Un justificatif de l'employeur attestant sa prise en charge partiel des frais de transport et précisant le montant pris en charge.
- Un RIB

Ces pièces sont à déposer auprès du secrétariat de mairie.

Le versement de l'aide s'effectuera en un virement unique effectué sur le RIB fourni.

Pour toute demande de renseignement merci de contacter M. LIZOT au secrétariat.